

RAPPORT N° 97/3-21
du Conseil Municipal

OBJET

**AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC SOVIDENGE SARL
POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT
DES INSTALLATIONS SANITAIRES DES LTS "LES VANGASSAYES"
SUR LE RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Un marché de travaux de 542 435,63 F a été passé avec la SARL SOVIDENGE pour l'exécution de travaux d'extension du réseau d'assainissement EU du Chemin des Letchis et de raccordement des installations sanitaires des LTS "Les Vangassayes".

Lors de l'exécution des travaux, des modifications localisées d'itinéraire ont dû être apportées au projet en raison :

- * du positionnement exact d'obstacles n'ayant pu être repérés avec précision lors de l'étude (réseaux souterrains, rocher compact sur zone inaccessible aux engins) ;
- * de la nécessité de raccordement de nouvelles installations dans les LTS.

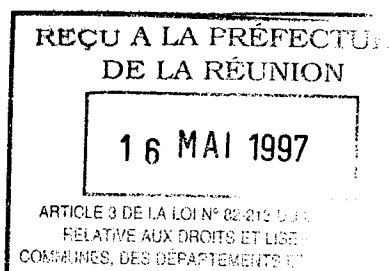
L'exécution de ces prestations ainsi que les plus et moins values relevées sur les quantités mises en oeuvre dans l'exécution de ce marché à prix unitaires ont engendré un coût de travaux supplémentaires de 45 589,23 F TTC.

L'exécution de ces prestations non prévues s'étant avérée nécessaire à l'exécution de cette opération, je vous demande d'approuver l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SARL SOVIDENGE, lequel consiste à augmenter de 45 589,23 F TTC le montant initial des travaux.

S'agissant d'un avenant supérieur à 5 %, la Commission Appels d'Offres a été consultée le 7 mai 1997 et a émis un avis favorable.

Ces dépenses seront imputées au Budget Primitif 1997 (Chapitre 23 / Article 2315).

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

**DELIBERATION N° 97/3-21
du Conseil Municipal
en séance du lundi 12 mai 1997**

OBJET

**AVENANT N° 1 AU MARCHE PASSE AVEC SOVIDENGE SARL
POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT
DES INSTALLATIONS SANITAIRES DES LTS "LES VANGASSAYES"
SUR LE RESEAU COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/3-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 11ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Aménagement, Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec la SARL SOVIDENGE pour les travaux de raccordement des installations sanitaires des LTS "Les Vangassayes" sur le réseau communal d'assainissement des eaux usées, portant le montant initial des travaux de 542 435,63 F TTC à 588 024,86 F TTC (crédits prévus au Budget Primitif / Chapitre 23 / Article 2315).

Fait à Saint-Denis,
le 16 MAI 1997

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**

